

TRAVAUX ANTICIPES DE CONSTRUCTION D'UN PARC SOLVANT dans le cadre du projet SPOT Daflon ®

RESUME NON TECHNIQUE

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
18/05/2022	0	Création du document

Nom de l'interlocuteur : M. Julien NORMAND, directeur HSE, ORIL industrie



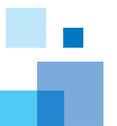
Sommaire

- 1) Contexte du projet
- 2) Présentation de l'exploitation
- 3) Situation géographique du projet
- 4) Description du projet

Objet du document :

Ce résumé non technique a pour objet de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans le permis de construire.

Ce résumé ne constitue qu'une présentation synthétique du dossier auquel il conviendra de se reporter pour toute question nécessitant une réponse détaillée ou approfondie.



1. Contexte du projet

ORIL Industrie souhaite étendre ses activités sur son site de Baclair, situé sur la commune de Bolbec dans le département de la Seine-Maritime (76). Le projet « Spot Daflon® » consiste à réaliser et exploiter un nouvel atelier pour la production des Flavonoïdes 90%, principe actif du Daflon®, médicament prescrit pour le traitement des troubles de la circulation veineuse et dont la demande est en augmentation constante.

Le projet prévoit de réutiliser les bâtiments et installations de l'ancien atelier GF3 du site de Baclair à l'arrêt depuis 2016, mais également la construction de nouvelles installations.

Par rapport à l'actuel atelier GF1 (atelier existant où est réalisée la production du principe actif du Daflon®, dénommé 'flavonoïdes 90%'), le futur atelier de production GF3 fera appel à un nouveau procédé de synthèse impliquant l'utilisation de méthanol en remplacement de la morpholine. ORIL Industrie prévoit de diminuer progressivement la production de flavonoïdes 90% par l'atelier GF1 au fur et à mesure de la montée en puissance de la nouvelle unité de production, ce qui permettra à terme de supprimer les rejets en morpholine.

De par la nature du projet, ce dernier est éligible à Etude d'Impact systématique et de ce fait à consultation du public via une enquête publique. Pour répondre à cette exigence, un Dossier de Demande d'Evaluation Environnementale a été déposé en mars 2021 auprès de l'autorité compétente, et est en cours d'instruction. Ce dossier couvre la totalité des installations du projet.

Dans ce contexte, deux permis de construire ont été déposés, à l'automne 2021.

L'un des deux permis concerne une infrastructure dénommée 'Parc Solvant' (permis de construire n°076.114.21. L0034). Ce Parc Solvant a pour vocation, en amont de l'étape de production, de stocker et distribuer les solvants nécessaires à la synthèse d'un principe actif.

Ce type d'infrastructure comprend plusieurs ouvrages de génie civil : rétentions, bassins, cuves, dont la réalisation dans les règles de l'art (notamment les travaux d'imperméabilisation des rétentions avec résine) nécessite une période adaptée (températures clémentes) et un délai long (environ 9 mois).

Ainsi, en application de l'article L181-30 du Code de l'environnement, ORIL a soumis le 18 mai 2022 à la Préfecture de Seine Maritime, une demande d'anticipation de mise en œuvre des travaux relatifs au Parc Solvant.

2. Présentation de l'exploitant

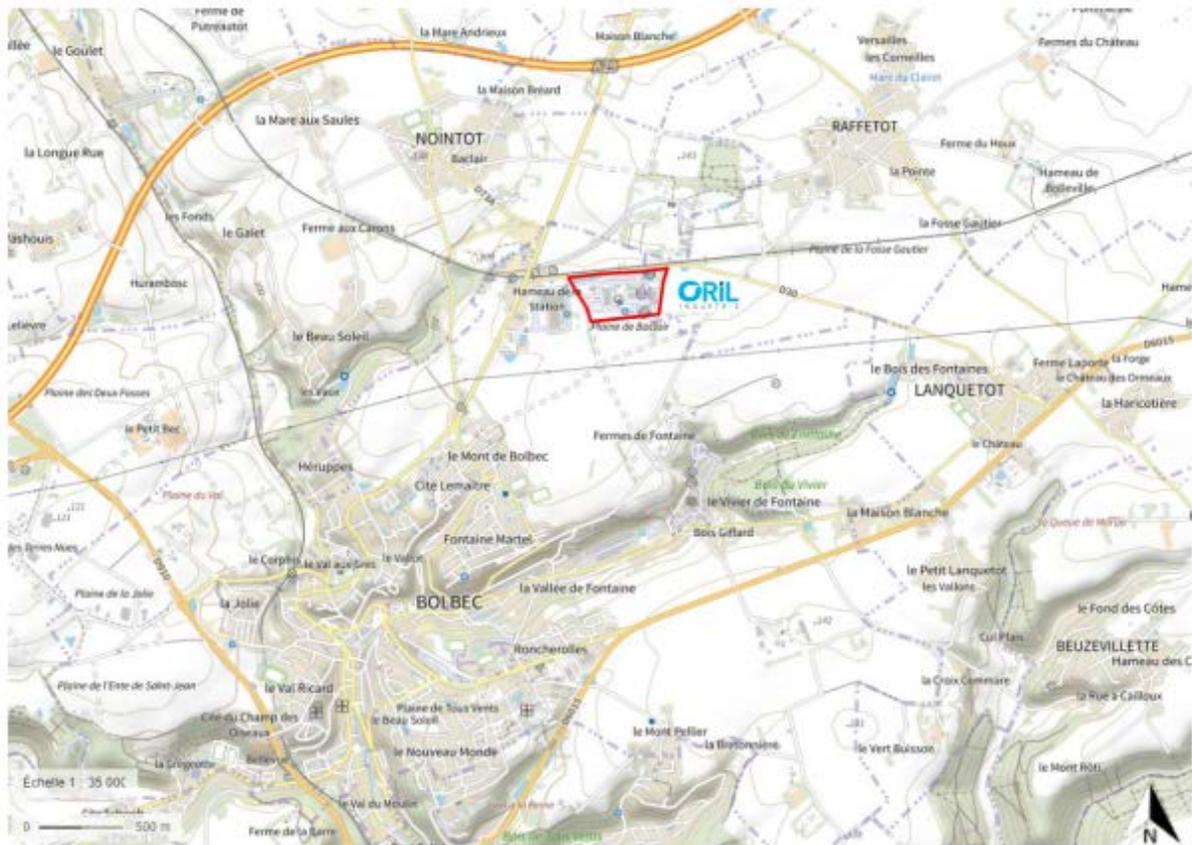
Filiale à 100% de la société holding du groupe Servier (Servier S.A.S), ORIL Industrie fabrique les principes actifs des médicaments du groupe Servier depuis 60 ans, initialement sur le site de Bolbec, et depuis 1992, sur le site de Baclair. 20 principes actifs sont aujourd'hui produits et distribués depuis les 2 sites. ORIL Industrie emploie environ 800 collaborateurs (dont 182 sur le site de Baclair) et produit 2 180 tonnes de principes actifs par an, représentant ainsi 10 % de la chimie pharmaceutique française.

ORIL Industrie a obtenu en 2019 la certification ISO 50 001 pour son système de management de l'énergie et le niveau Confirmé pour sa démarche RSE dans le cadre de l'évaluation réalisée par l'Afnor selon la norme ISO 26 000. ORIL Industrie a, par ailleurs, été récompensée en 2017 et 2019 lors des trophées Responsible Care organisés par France Chimie Normandie, pour son engagement en faveur d'une chimie verte.

ORIL Industrie réalise, en moyenne, 10 M€ d'investissements par an. Chaque année, 10 % de ces investissements sont consacrés à la préservation de l'environnement et à la sécurité. Le projet global SPOT Daflon® représente un investissement total de 100 millions d'euros. Cet investissement se traduira par la création d'une centaine d'emplois sur le site de Baclair et le soutien de 250 emplois dans le bassin Seine-Normandie.

3. Situation géographique de la construction du Parc Solvant

La construction du Parc Solvant, objet de ce dossier, s'inscrit dans le cadre du projet SPOT Daflon® qui sera mis en œuvre sur le site Baclair. Ce site se situe dans le Pays de Caux, dans le département de la Seine-Maritime (76), sur les communes de Bolbec (au nord-est de cette commune) et de Raffetot. Le site est implanté à 2 km environ au nord-est du centre-ville de Bolbec, le long de la route départementale D30.



Figures 1 et 1bis : implantation du site ORIL Baclair

Le Parc Solvant sera situé à proximité du bâtiment HK (bâtiment de production qui accueillera la nouvelle synthèse), dans l'emprise actuelle du site ORIL Baclair – voir figure 3.



Figure 3 : emprise actuelle du site ORIL Baclair et zone d'implantation du nouveau Parc Solvant.

4. Description du projet

Implantation :

Le projet consiste à implanter (voir figures 4 et 5), sans impact sur une zone enherbée (car déjà bitumée) :

- 6 rétentions ouvertes à l'air libre et accueillant des réservoirs
- 2 aires de dépotage
- Divers ouvrages techniques dont des fosses enterrées, destinées à récolter les eaux de ruissellement des aires de dépotage.
- Des racks aériens, supports de conduite de fluides :

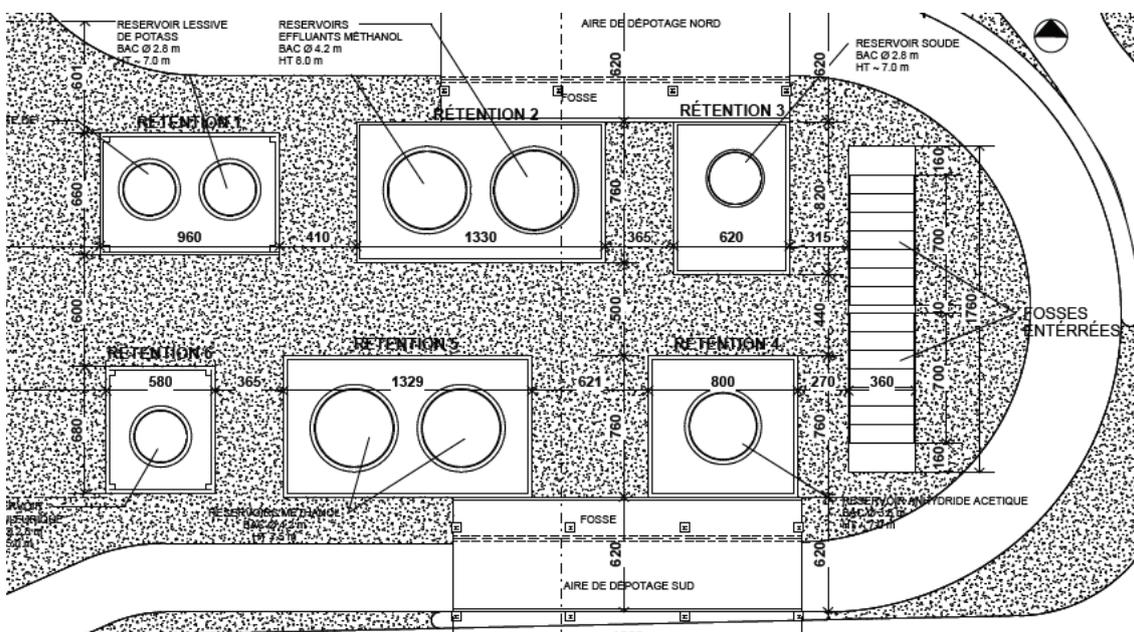


Figure 4 : plan du Parc Solvant à l'état projeté.



Figure 5 : vue projetée du Parc Solvant

Structures et revêtements :

- Pour les 6 rétentions : dallage béton brut, relevés maçonnés en béton brut.
- Pour les 2 aires de dépotage : dallage en béton brut et structure métallique en acier galvanisé formant des portiques support de conduite.
- Pour les autres ouvrages : béton brut, avec tampons de regards de visite en tôles d'acier galvanisé.
- Des racks aériens : massifs en béton brut, et structures aériennes (tourelles, portiques) en acier galvanisé.

Dans l'objectif d'assurer une étanchéité optimale de ces infrastructures, notamment des fosses, rétentions et aires de dépotage, l'ensemble des bétons recevront un traitement pleine masse adjuvant, les rétentions seront traitées avec des résines spécifiques adaptées aux produits qui seront ultérieurement stockés dans les réservoirs ; de même les aires de dépotage seront traitées avec un revêtement dédié.

Cohérence visuelle

L'ensemble sera en cohérence avec l'environnement industriel existant (matériaux, couleurs, hauteurs...) tel que précisé dans le permis de construire relatif à ce projet. La hauteur maximale des ouvrages sera celle des racks aériens : 9, 47m.

Réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés par 3 entreprises extérieures spécialisées sélectionnées par ORIL industrie et répondant au cahier des charges spécifique à ces travaux.

Les incidences de cette construction seront temporaires et se limiteront à la phase de chantier qui durera environ 9 mois.

Le Parc Solvant ne stockera aucune substance chimique avant l'obtention de l'arrêté préfectoral prévue dans le cadre de l'instruction du projet SPOT Daflon ® dans sa globalité mentionnée en section 1 ci-dessus.

